

[Regardez ce mail dans votre navigateur](#)



Spécial Chauffeur



Chers chefs d'entreprise et chauffeurs,

Voici le deuxième r Spécial Chauffeur de 2026. Il contient toutes les informations utiles du moment pour tous les chauffeurs professionnels du secteur.

Pouvez-vous transmettre ces informations à vos chauffeurs ?

Enquête sur les conditions de travail de votre emploi - encouragez vos chauffeurs à participer

Le Fonds Social Autobus Autocar relance, en collaboration avec l'ICB, l'étude réalisée en 2014 sur la manière dont les chauffeurs vivent leur métier.

Avec cette nouvelle enquête, nous souhaitons continuer à investir dans des emplois durables, le bien-être et un bon équilibre de vie dans notre secteur.

Pourquoi cette enquête ?

Nous voulons mieux comprendre :

- comment les chauffeurs vivent leur travail
- l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- la charge de travail ressentie
- le bien-être général sur le lieu de travail

Que vous demande-t-on en tant qu'entreprise ?

Tous les chauffeurs connus du Fonds Social reçoivent automatiquement une invitation à compléter le questionnaire.

Nous comptons sur votre soutien pour les encourager à participer.

Leur retour est essentiel pour déterminer les actions et améliorations futures dans le secteur.

Pratiquement

- Temps de réponse : maximum 9 minutes
- Entièrement anonyme : aucune information sur l'employeur ou l'employé n'est demandée
- L'enquête est ouverte jusqu'au **19/03/2026**
- Les chauffeurs peuvent participer via le lien ou le QR-code ci-dessous



Des questions ?

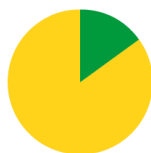
Nos HR advisors sont à votre disposition.

Merci pour votre soutien à cette initiative importante!

LES ENTREPRISES



**100%
PME**



15% moyennes

85% 'micro' à 'petites'

Source : Commission de l'UE

365 entreprises privées
en Belgique

2/3 établies en Flandre

1/3 en Wallonie et à Bruxelles



Les chiffres de notre secteur pour 2026 sont disponibles

La Belgique compte 365 entreprises privées de bus et d'autocars ! Comment évolue le nombre de véhicules et d'employés ? Les chiffres clés 2026 de notre secteur sont disponibles en ligne sur FBAA.BE.

Notez que notre secteur des bus privé représente:

- 45% des kilomètres parcourus en Wallonie, pour les transports publics et scolaires combinés;

- 51% des kilomètres parcourus en Flandre, pour les transports publics et scolaires combinés.

[!\[\]\(21199eb166cc97331a0c54c649195dcc_img.jpg\) Consultez les chiffres actuels du secteur](#)



Les bus autonomes de Louvain désormais accessibles aux passagers

Depuis jeudi, les passagers de la société De Lijn peuvent embarquer dans un bus autonome sur la nouvelle ligne 16 à Louvain. C'est la première fois en Europe qu'une société de transports en commun organise des trajets à bord de véhicules autonomes. Le trajet couvre une distance de 4 km entre la gare d'Heverlee et celle de Louvain et retour. Le bus peut accueillir huit passagers et le transport est assuré au prix d'un billet standard. Pour l'instant, un chauffeur reste à l'avant pour intervenir si nécessaire et répondre aux questions. Par la suite, le chauffeur prendra place à l'arrière.



YOUNG BUS DRIVER : le nouveau programme de formation du Fonds social

Le secteur des bus et autocars est confronté à un défi de taille : les chauffeurs expérimentés partent à la retraite et les nouvelles recrues restent limitées. Grâce à « [Young Bus Driver](#) », une initiative du Fonds social Bus & Car, les entreprises peuvent **former des jeunes (-26 ans) à devenir des chauffeurs motivés** via un parcours clair et accompagné. Le programme s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi titulaires d'un permis de conduire B qui sont éligibles à un PFI/PFIe.

 **Vous connaissez un jeune candidat chauffeur, parlez-en à votre entreprise qui contactera le Fond Social**

[Contactez un conseiller RH du Fonds social.](#)

NOTRE SECTEUR DANS LA PRESSE



De plus en plus de Belges optent pour le car lors des congés de Détente

[Lire l'article de la DH Les Sports+](#)

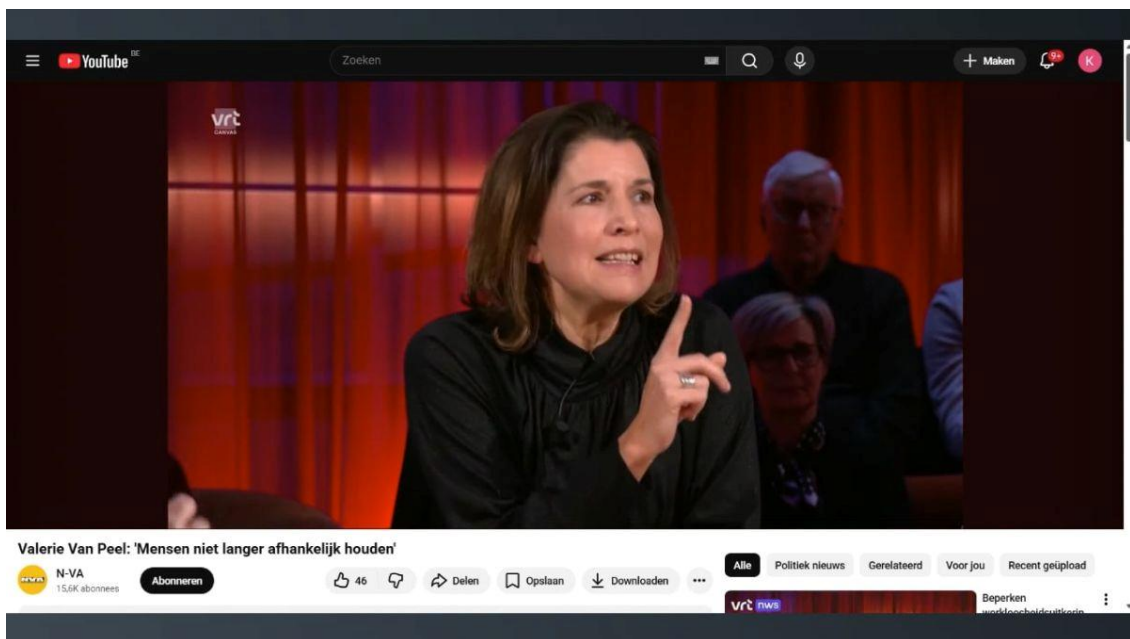


COMMUNIQUÉ DE PRESSE : 77.000 Belges voyageront en autocar pendant les vacances de carnaval

En février, notre fédération a publié un communiqué de presse sur le démarrage de la saison des voyages en autocars. Pendant vacances de carnaval, pas moins de 77.000 Belges voyageront en autocar (+3 % de passagers par rapport à l'année dernière). Une confirmation claire que notre secteur gagne en popularité année après année.

Les voyages au ski restent les favoris, accompagnés de nombreux citytrips liés au carnaval. Fait remarquable : ce sont surtout les jeunes, les étudiants et les familles qui choisissent massivement l'autocar, séduits par le confort, la facilité et l'expérience partagée du voyage.

[➔ Lire notre communiqué de presse](#)



" Le secteur des bus privés est un exemple pour l'emploi des chômeurs de longue durée "

Dans l'émission De Afspraak sur la VRT, la présidente de la N-VA, Valerie Van Peel, a cité notre secteur des bus privés comme un exemple pour l'emploi des chômeurs de longue durée. Elle a fait référence aux 530 postes vacants de chauffeur de bus dans le secteur et à la volonté des exploitants d'offrir une chance aux chômeurs de longue durée en tant que candidats-chauffeurs, de les accompagner et de les embaucher. Bref, un message très positif relayé à l'échelle nationale.

➔ [Regardez l'interview à la VRT \(en néerlandais\)](#)



Journée européenne des victimes d'agression - 20/02 : journée d'étude

Le vendredi 20 février a eu lieu la Journée européenne des victimes d'agression. Les prestataires de services publics, dont font entre autres partie les ambulanciers et les **chauffeurs de bus**, sont également victimes d'agressions. C'est pourquoi l'**ASBL 'Commission contre les agressions dans les services publics'** organisait ce jour une conférence consacrée à la violence à laquelle les prestataires de services publics sont confrontés.

Au programme : des témoignages, des conférences et un forum interactif avec des experts et des décideurs politiques. Cette conférence entend donner la parole aux victimes, partager les enseignements de la recherche et engager une réflexion en vue de solutions durables.



Important à retenir !

Dans le transport occasionnel de voyageurs, **l'utilisation de la dérogation réglementaire sur les heures de conduite et de repos permet:**

- une scission de la pause de 45 minutes ;
- l'extension de l'amplitude journalière à 16 heures (une fois pour un voyage d'au moins 6 jours ou deux fois pour un voyage d'au moins 8 jours)
- l'application de la règle des « douze jours » ;

➡ Attention le conducteur doit alors **conserver à bord du véhicule les feuilles de route des 56 derniers jours**, à présenter en cas de contrôle.



Lisez le nouveau Car & Bus e-zine

A découvrir :

- Mouving Cars fête ses 30 ans
- Rencontrez Tom De Troyer, nouveau CEO chez De Zigeuner
- Les premiers bus autonomes à Louvain
- La Flandre digitalise le transport scolaire
- Autocar : quelles sont les vitesses maximales autorisées ?
- En voyage en autocar vers la Bourgogne

➡ [Lisez le nouveau numéro](#)

Dossiers pays



Préparez votre voyage

PLANIFIEZ VOTRE ITINÉRAIRE



Tenez-moi au courant

S'INSCRIRE

AUTOCAR : recevez les 'alertes par pays' en temps réel !

Bonne nouvelle : les 'alertes pays', notifications de toute mise à jour importante dans les dossiers des pays de votre choix, sont maintenant envoyées directement par e-mail dès leur publication sur FBAA.BE. Un gain de temps pour adapter rapidement vos itinéraires en fonction des changements sur les routes.

➔ Vous souhaitez recevoir des notifications sur les changements sur la route ? [Inscrivez-vous pour recevoir les alertes du pays de votre choix.](#)



Pays Bas

1. La nouvelle zone zéro émission à l'Aéroport de Schipol est d'application pour les camions et camionnettes mais ne concerne pas les véhicules pour le transport de personnes.

2. De nouvelles 'Milieuzones' (pour le transports de personnes et voyageurs) et des zones zéro émission pour le transport de marchandises ont vu le jour. [Plus d'infos dans le dossier pays.](#) Avez-vous reçu l'alerte de cette information ?

Royaume-Uni/France

Prochain week end chargé aux ports de Calais et Douvres . [Consultez les week-ends chargés dans le dossier pays.](#)

DOUVRE WEEK END DU 28/29 MARS

CALAIS RETOUR WEEK END DU 11/12 AVRIL

Italie : nouvelles règles pour les guides touristiques

La profession de guide touristique a été profondément réformée en Italie. Désormais, une inscription préalable obligatoire est requise et la possession d'une carte d'accompagnateur de voyage ne suffit plus. Cette réglementation **vaut également pour les guides belges qui accompagnent un groupe en Italie.**

Deux situations sont envisageables en ce qui concerne les guides étrangers :

1. Exercice temporaire (uniquement pour les citoyens de l'UE/de l'EEE/de la Suisse)
 - > Autorisation d'exercer des activités de guide maximum 60 jours par an.
 - > Inscription préalable obligatoire ; vous recevez ensuite une carte de guide électronique (badge).
2. Exercice permanent (droit d'établissement)
 - > Demande de reconnaissance du diplôme ou de l'expérience professionnelle.
 - > Il peut être nécessaire de passer un examen de qualification en italien.
 - > Après approbation, le candidat est inscrit sur la liste nationale des guides touristiques.

➡ Les infractions sont passibles d'amendes très élevées. Nous publierons d'ici peu une **circulaire reprenant de plus amples informations** et des directives pratiques.

➡ En savoir plus sur d'autres pays ? [Consultez les dossiers pays.](#)





Copyright © 2026 FBAA, Tout droit réservé

You are in this list because you are a contact of the FBAA

Nos données de contact

FBAA

Metrologielaan - 8 - Avenue de la Métrologie

Brussels 1130

Belgium

[Add us to your address book](#)

Vous ne voulez plus recevoir ce mail?

[Cliquez ici pour vous désinscrire de la liste d'envoi.](#)

[Consultez nos données sur la vie privée](#)